



www.esteval.fr
Pays : France
Dynamisme : 7



[Les entretiens d'Esteval] Sébastien Grasset, Auris Gestion

CGP, fonds, gestion d'actifs, initiatives, family offices
Visuel indisponible

Entretien avec Sébastien Grasset, Directeur Général Adjoint – Associé d'Auris Gestion

Vous avez initié le rapprochement entre Salamandre AM et Auris Gestion en début d'année dernière. Comment s'est-il passé ?

Tout s'est bien déroulé. La fusion a été officialisée en juin dernier, certes en pleine crise sanitaire mais nous avons bien préparé les choses tant d'un point de vue technique qu'humain. Les synergies que nous anticipions se sont bien mises en place. Nous avons par ailleurs décidé d'augmenter les moyens humains pour maintenir la qualité de service qui caractérise nos groupes respectifs depuis leur lancement.

Pourquoi avez-vous décidé ce rapprochement ?

Nous avons identifié de nombreuses synergies possibles entre nos entreprises au niveau des compétences, notamment en multigestions traditionnelle et alternative. Les ADN de chacune des sociétés de gestion étaient proches avec des gestions caractérisées par le recours à l'architecture ouverte.

Quelle est votre philosophie de gestion ?

Nous exerçons un métier pour lequel il est essentiel de faire preuve d'humilité tout en étant ouvert sur le monde et sur l'ensemble des univers d'investissement disponibles. L'architecture ouverte est la réponse adaptée à ce positionnement. Elle permet d'avoir accès à des expertises fortes qu'on peut trouver sur les différents marchés mondiaux et qui, seules, sont aujourd'hui susceptibles d'apporter une forte valeur ajoutée aux processus de gestion mis en œuvre. Nous avons la conviction qu'il faut pleinement s'approprier un marché pour bien y investir. Aussi, mieux vaut passer par un gérant situé sur sa zone géographique d'intervention lorsque l'on cherche un positionnement bien particulier. C'est du bon sens.

Et concernant votre clientèle ?

Historiquement, Auris Gestion dispose d'expertises fortes en gestion directe en titres vifs actions et obligataires ainsi qu'en multigestion au service d'une clientèle complémentaire à celle de AM qui a rencontré un réel succès en gestion intermédiée auprès des CGP et des Family Offices, ainsi qu'auprès des institutionnels.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Avec 2,2 milliards d'euros sous gestion, Auris Gestion est aujourd'hui organisé en deux pôles totalement distincts, séparés par une muraille de Chine, y compris au niveau informatique et humain : un pôle de gestion privée et un pôle d'asset management avec des fonds de gamme que nous faisons évoluer. Nous proposons des fonds dédiés pour les institutionnels, mutuelles et assureurs. Ceux-ci sont conformes au cahier des charges défini avec les clients et aux contraintes prudentielles (notamment Solvency 2) avec, généralement,

[Visualiser l'article](#)

une base obligataire et des fonds de diversification. Pour les CGP et les *family offices*, nous proposons de la gestion sous mandat et des fonds sur mesure. Ici aussi, la démarche intègre un cahier des charges défini avec nos partenaires CGP et family offices et des reportings réguliers.

Quelle a été la dynamique du pôle asset management, dont vous avez la charge, en 2020 ?

Le pôle asset management a rencontré un beau succès en 2020 avec une collecte de plus de 100 millions d'euros *via* des mandats et des fonds sur mesure pour les CGP et les family offices. Ceux-ci peuvent ainsi se concentrer sur leur cœur de métier, à savoir l'accompagnement de leurs clients et l'ingénierie patrimoniale. La présence des CGP dans les comités consultatifs spécifiques mis en place pour suivre les mandats et fonds sur mesure permet d'améliorer le service global rendu à leurs clients. Ainsi, ils sont pleinement associés à la gestion et peuvent même, dans un cadre conforme à la réglementation, nous remonter des recommandations d'allocation ou d'investissement. Mais, bien sûr, la responsabilité de la décision de gestion relève de la société de gestion. En gestion sous mandat, notre offre sur mesure est accessible dès 125 000 euros. En outre, en gestion de fonds sur mesure, la création d'un fonds dédié à un ou des cabinets est possible à partir de 3 millions d'euros et ce toujours dans le cadre d'une partition à quatre mains associant les partenaires CGP. Nous construisons également des solutions sur mesure avec des fonds investis en produits structurés.